



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES ASSEMBLEES

## ARRETE N° AD 2026-125

### DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-7,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.121-9, L. 226-3-1, R.121-12-7 et D.226-3-1, D.226-3-2,

Vu le décret n° 2025-1444 du 30 décembre 2025 portant modification des missions et de la composition des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humaines aux fins d'exploitation sexuelle,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental des Yvelines,

Considérant que la composition de la CDLP, chargée de renforcer la coopération entre acteurs en matière de protection et d'assistance des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, nécessite la désignation d'un représentant du président du Conseil départemental,

Considérant qu'il revient donc au Président du Conseil départemental de désigner son représentant au sein de ladite commission en cette qualité,

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Myriam AOURIR, Conseillère départementale, est désignée par le Président du Conseil départemental, pour le représenter à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 3** : Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du département des Yvelines.

Fait à Versailles, le

  
Pierre BÉDIER  
PCD - Président du Conseil Départemental des  
Yvelines  
7 mai 2026